

**Territoires, efficacité et simplicité**  
**Culture, Patrimoine et Vie locale****P4**

Le Conseil Régional,

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** le règlement budgétaire et financier,

**CONSIDERANT** le débat d'orientations budgétaires intervenu lors du Conseil régional du 17 octobre 2024

**CONSIDERANT** l'avis du CESER

**CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,

**CONSIDERANT** le rejet de l'amendement budgétaire relatif à l'aide à l'édition indépendante;  
le rejet de l'amendement budgétaire à l'aide à la production mutualisée;  
le rejet de l'amendement budgétaire relatif à l'aide au développement des structures de production;  
le rejet de l'amendement budgétaire relatif à l'aide aux développeurs d'artistes - musiques actuelles;  
le rejet de l'amendement budgétaire relatif à l'aide aux festivals spectacle vivant d'intérêt régional;  
le rejet de l'amendement budgétaire relatif à l'aide aux librairies indépendantes;  
le rejet de l'amendement budgétaire relatif à l'aide aux manifestations cinématographiques;  
le rejet de l'amendement budgétaire relatif à l'aide aux manifestations littéraires;  
le rejet de l'amendement budgétaire relatif à l'aide aux radios locales associatives;  
le rejet de l'amendement budgétaire relatif à l'aide aux structures littéraires et actions de promotion de la lecture;  
le rejet de l'amendement budgétaire relatif à l'appel à projets ECRIN;  
le rejet de l'amendement budgétaire relatif à l'appel à projets Parcs et jardins en partagé;  
le rejet de l'amendement budgétaire relatif à l'appel à projets Patrimoine pour tous;  
le rejet de l'amendement budgétaire relatif à l'appel à projets Musiques actuelles dans le cadre du contrat de filière;  
le rejet de l'amendement budgétaire relatif à l'appel à projets aide au projet de création en arts visuels et à la première monographie;  
le rejet de l'amendement budgétaire relatif au dispositif «avis de tournée»;

le rejet de l'amendement budgétaire relatif au dispositif « voisinages »;  
le rejet de l'amendement budgétaire relatif au soutien aux structures et à l'organisation de la filière en arts visuels;  
le rejet de l'amendement budgétaire relatif au fonds égalité femmes;

le rejet de l'amendement budgétaire au fonds innovation sociale;  
le rejet de l'amendement budgétaire relatif au Fonds régional de restauration et d'acquisition pour les bibliothèques (FRRAB);  
le rejet de l'amendement budgétaire relatif au Fonds régional d'acquisition pour les musées (FRAM);  
le rejet de l'amendement budgétaire relatif au Fonds régional d'aide à la restauration (FRAR);  
le rejet de l'amendement budgétaire relatif à l'aide à la participation des équipes artistiques et structures culturelles ligériennes aux grands rendez-vous professionnels;  
le rejet de l'amendement budgétaire relatif au dispositif Territoires de culture - volet fonctionnement;  
le rejet de l'amendement budgétaire relatif au dispositif Territoires de culture - volet investissement.

**CONSIDERANT** la tenue de la commission Culture, sports, vie associative, bénévolat, solidarités, civisme et égalité hommes femmes

Après en avoir délibéré, décide,

**D'APPROUVER**

l'inscription au Budget primitif 2025 de 3 755 000 euros en autorisations de programme, de 6 404 134 euros en autorisations d'engagement, de 2 871 502 euros de crédits de paiement en investissement et de 11 301 252 euros de crédits de paiement en fonctionnement au titre du programme S100 "Favoriser le développement et l'accès à la culture",

**D'APPROUVER**

l'inscription au Budget primitif 2025 de 5 200 000 euros en autorisations de programme, de 825 167 euros d'autorisations d'engagement, de 6 638 002 euros de crédits de paiement en investissement et de 1 257 192 euros de crédits de paiement en fonctionnement au titre du programme S101 « Connaître, préserver et valoriser le patrimoine auprès des publics »,

**D'APPROUVER**

l'inscription au Budget primitif 2025 de 1 305 000 euros en autorisations de programme, de 4 800 000 euros en autorisations d'engagement, de 1 500 000 euros de crédits de paiement en investissement et de 4 858 732 euros de crédits de paiement en fonctionnement au titre du programme S102 « Faire rayonner l'Abbaye Royale de Fontevraud »,

**D'APPROUVER**

la grille tarifaire 2025 de l'abbaye royale de Fontevraud présentée en annexe 1.1,

**D'APPROUVER**

l'inscription au Budget primitif 2025 de 60 000 euros en autorisations d'engagement, de 660 000 euros de crédits de paiement en fonctionnement et de 300 000 euros de crédits de paiement en investissement pour honorer les engagements pris au titre du programme S105 « Promouvoir l'égalité, le civisme et l'engagement ».

**D'ABROGER**

les règlements d'intervention présentés en annexe 2

DE NE PAS DONNER SUITE

aux demandes de subventions déposées dans le cadre de ces dispositifs en raison des décisions budgétaires.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Contre : Groupe Printemps des Pays de la Loire, Groupe L'Ecologie Ensemble

Ces élus ne prennent pas part au vote : Gaëlle ROUGERON, Constance NEBBULA, Armel PECHEUL, Alexandre THEBAULT, Christophe CLERGEAU, Isabelle LEROY, Stéphane GACHET, Anne-Sophie LAMBERTHON.

REÇU le 23/12/24 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs